

**ARRETE MUNICIPAL n°14-2025**  
**du 12 mars 2025**  
**Portant réglementation du stationnement et de la circulation**  
**Chemin du Stade**

Le maire de la commune de Vallenay,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article 2212.1,  
Vu le Code de la Route et notamment son article R.225,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation, livre I, huitième partie du 6 novembre 1992,  
Considérant les travaux de rénovation LED de l'éclairage public, qui auront lieu du 19 mars au 11 avril 2025, au chemin du Stade à VALLENAY par l'entreprise CITEOS BOURGES sise 3 rue Louis Béchereau à BOURGES (18000),  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans le but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,  
Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**Article 1 :** La voie sera réduite du fait d'un empiètement sur la chaussée par un fourgon et une nacelle (16m<sup>2</sup>) en raison de travaux de rénovation LED de l'éclairage public, du 19 mars au 11 avril 2025, au chemin du Stade.

**Article 2 :** Les restrictions temporaires de circulation seront portées à la connaissance des usagers de la route, conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 (livre I, huitième partie).

Cette signalisation sera mise en place par les soins de l'entreprise CITEOS BOURGES.

Pendant cette période :

- Le stationnement sera interdit,
- Le dépassement sera interdit,
- La vitesse sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 5 :** La brigade de gendarmerie de Châteauneuf sur Cher, Madame le Maire de Vallenay, et l'entreprise CITEOS BOURGES, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,  
Le 12 mars 2025

Le Maire,  
Marina DUPUY

